

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20163

présenté par

M. Causse, M. Daniel, Mme de Lavergne, Mme Bono-Vandorme, M. Zulesi, Mme Lardet, M. Le Gac, M. Cabaré, Mme Khedher, Mme Thill, Mme Pascale Boyer, Mme Fontenel-Personne, Mme Jacqueline Maquet, M. Rouillard, Mme Chapelier, Mme Marsaud, Mme Dupont, M. Savatier, Mme Bagarry, Mme Hammerer, Mme Mörch, Mme Panonacle et M. Pellois

ARTICLE 41

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.